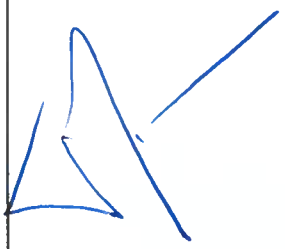
Bordereau attestant l'exactitude des informations - NANTERRE - 9201 - Actes des sociétés (A) - Dépôt le 10/07/2024 - 29650 - 2005 B 03846 - 331 309 120 - ABEILLE ASSURANCES HOLDING

Pour extrait certifié conforme



Philippe Michel LABROSSE
Directeur Général

ABEILLE ASSURANCES HOLDING
Société anonyme
Au capital social de 1 678 702 329 euros
Siège social : 80 avenue de l'Europe à Bois-Colombes (92270)
331 309 120 RCS Nanterre

(la « **Société** »)

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE ANNUELLE
DU 11 JUIN 2024

Le onze juin 2024 à 10 heures, les actionnaires de la Société se sont réunis en Assemblée générale mixte au siège social, sur convocation en date du 27 mai 2024.

Philippe Michel LABROSSE préside la séance en vertu d'un pouvoir donné par Jean-Philippe DOGNETON, en sa qualité de Président du Conseil d'administration.

La société MACIF SAM, représentée par Philippe Michel LABROSSE en vertu d'un pouvoir, assure les fonctions de l'unique scrutateur.

Fatima LAZAAR est désignée en qualité de Secrétaire de séance.

La feuille de présence est arrêtée et certifiée exacte par le bureau ainsi constitué, qui constate que les actionnaires présents ou représentés, possèdent 186 503 131 actions sur les 186.522.481 actions formant le capital social, soit 99,99 % du capital social et des droits de vote. En conséquence, l'Assemblée générale réunissant le quorum requis tant pour les décisions à titre extraordinaire et ordinaire, est régulièrement constituée et peut valablement statuer.

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT et Cabinet MAZARS, co-Commissaires aux comptes titulaires régulièrement convoqués, sont absents et excusés.

Le Président dépose sur le bureau :

- un exemplaire de la convocation adressée à chaque actionnaire,
- une copie des lettres de convocation adressées aux co-Commissaires aux comptes,
- la feuille de présence de l'Assemblée,
- le rapport du Conseil d'administration,
- les rapports des Commissaires aux comptes,
- un exemplaire du texte des résolutions,
- un exemplaire des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023,
- la liste des actionnaires,
- un exemplaire des statuts de la Société.

Le Président déclare que les documents et informations prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été tenus à la disposition des actionnaires au siège social, dans les délais légaux.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que cette Assemblée est appelée à se prononcer sur l'ordre du jour suivant:

Compétence de l'assemblée générale ordinaire :

- Constatation de la démission du commissaire aux comptes suppléant et nomination d'un commissaire aux comptes suppléant en remplacement ;

- Pouvoirs en vue des formalités.

puis il met successivement aux voix les résolutions suivantes :

SIXIEME RESOLUTION

(Constatation de la démission du commissaire aux comptes suppléant et nomination d'un commissaire aux comptes suppléant en remplacement)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires :

- constate la démission de Madame Bénédicte Vignon en qualité de commissaire aux comptes suppléante à l'issue de la présente assemblée ;
- nomme en remplacement pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée en 2027 à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026, Monsieur Grégory Saugner, né 17/07/1980 à Lyon (8ème), domicilié 63 Rue de Villiers à Neuilly-sur-Seine (92200).

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DIXIEME RESOLUTION

(Pouvoirs pour les formalités)

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité et de dépôt au greffe du Tribunal de commerce compétent.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

[fin de l'extrait]